

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 17 mai 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)**Membres absents** : Mme BERNARD**OBJET****DE LA DELIBERATION****65, avenue Victor Hugo - Aménagement d'un square public - Acquisition d'une parcelle sur la société Néolia**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération à réaliser sur les propriétés 65 et 67, avenue Victor Hugo, il a été convenu qu'une emprise à usage d'espace vert serait cédée à la Ville par la société Néolia, à titre gratuit, en vue de l'aménagement d'un square public.

La réalisation des programmes de construction étant achevée, il est proposé de procéder à l'acquisition d'une parcelle située 65, avenue Victor Hugo, cadastrée section HI n°2p, d'une superficie de 510 m² moyennant 1 € symbolique, étant précisé que la société Néolia accorde également à la Ville un droit d'usage exclusif et perpétuel en limite de l'emprise suivant la configuration du projet d'aménagement final du square.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

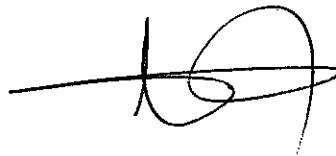
1- décider l'acquisition par la Ville sur la société Néolia, 34, rue de la combe aux biches - 25 000 Montbéliard, d'une parcelle 65, avenue Victor Hugo, cadastrée section HI n°2p, d'une superficie de 510 m² moyennant 1 € symbolique et un droit d'usage exclusif et perpétuel en limite de l'emprise suivant la configuration du projet d'aménagement final du square ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



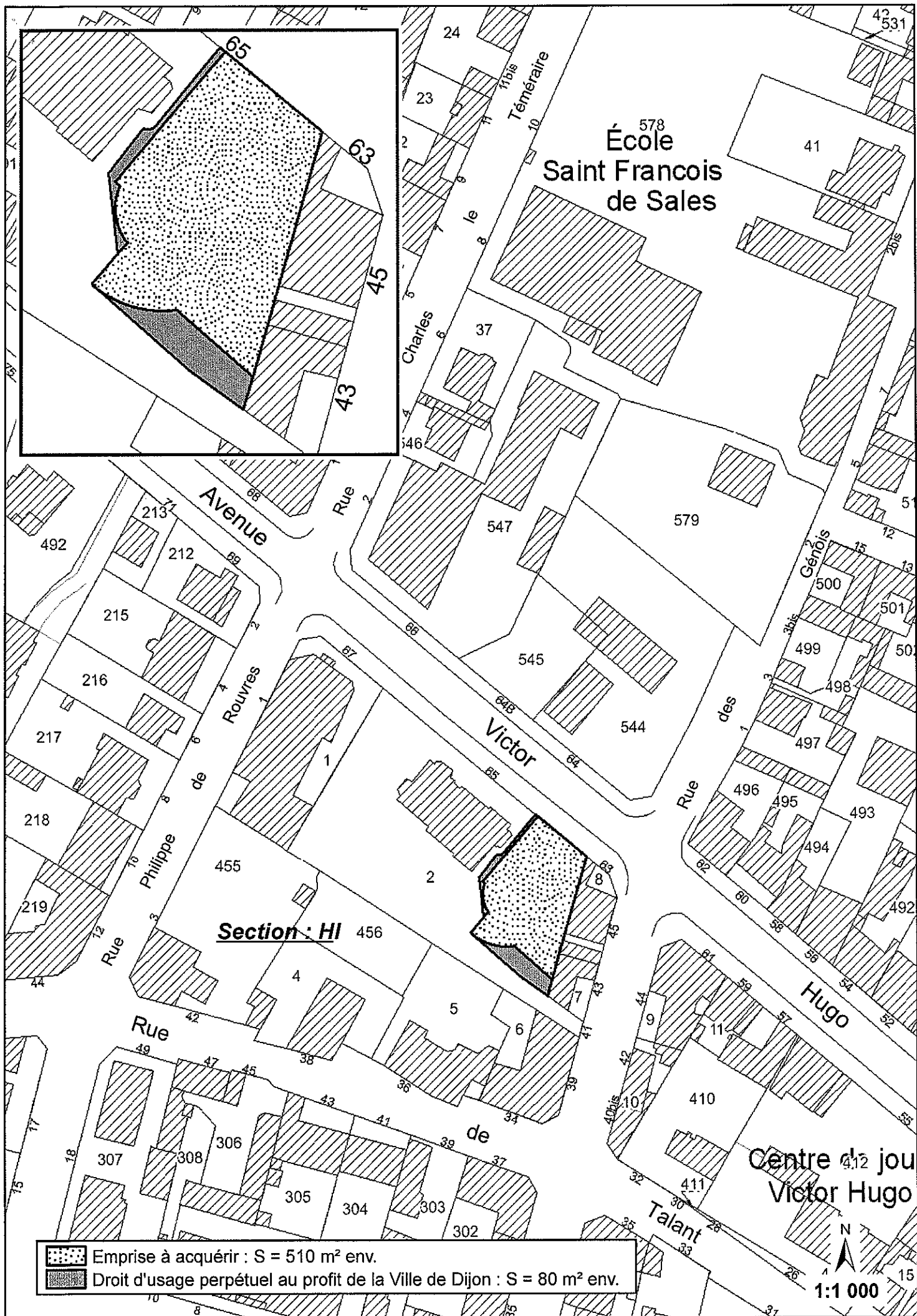
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 MAI 2010





PUBLIÉ LE 21/05/2010



578
**École
 Saint François
 de Sales**

Section : H1

**Centre de jour
 Victor Hugo**

 Emprise à acquérir : S = 510 m² env.
 Droit d'usage perpétuel au profit de la Ville de Dijon : S = 80 m² env.

N
 1:1 000